

Ézéchiel 45

Französische Darby-Übersetzung



1 Et quand vous partagerez par le sort le pays en héritage, vous offrirez en offrande élevée à l'Éternel une portion du pays sanctifiée: la longueur, vingt-cinq mille coudées en longueur, et la largeur, dix mille. Elle sera sainte dans toutes ses limites à l'entour. **2** De celle-ci il y aura, pour le lieu saint, cinq cents cannes sur cinq cents, un carré, à l'entour; et il aura cinquante coudées de banlieue, à l'entour. **3** Et, d'après cette mesure, tu mesureras en longueur vingt-cinq mille, et en largeur dix mille; et le sanctuaire sera là, le lieu très-saint. **4** Ce sera une portion sanctifiée du pays; elle sera pour les sacrificateurs qui font le service du sanctuaire, qui s'approchent pour servir l'Éternel; et ce sera un lieu pour leurs maisons, et un lieu consacré pour le sanctuaire. **5** un espace de vingt-cinq mille en longueur et de dix mille en largeur sera aux Lévites qui font le service de la maison; ils l'auront comme possession pour leurs lieux d'habitation. **6** Et, pour possession de la ville, vous donnerez cinq mille en largeur, et vingt-cinq mille en longueur, le long de la sainte offrande élevée: ce sera pour toute la maison d'Israël. **7** Et il y aura une portion pour le prince, d'un côté et de l'autre côté de la sainte offrande élevée et de la possession de la ville, en face de la sainte offrande élevée et en face de la possession de la ville, au côté occidental vers l'occident, et au côté oriental vers l'orient; et la longueur en sera vis-à-vis de l'une des portions des tribus, depuis la limite occidentale jusqu'à la limite vers l'orient. **8** Elle lui appartiendra comme terre, comme possession en Israël; et mes princes n'opprimeront plus mon peuple, mais ils laisseront le pays à la maison d'Israël, selon leurs tribus.

9 Ainsi dit le Seigneur, l'Éternel: C'en est assez, princes d'Israël! Otez la violence et la rapine, et pratiquez le jugement et la justice; cessez d'expulser mon peuple de leur terre, dit le Seigneur, l'Éternel. **10** Ayez des balances justes, et un épha juste, et un bath juste. **11** L'épha et le bath auront une même mesure, en sorte que le bath contienne la dixième partie d'un khomer, et l'épha, la dixième partie d'un khomer; leur mesure correspondra au khomer. **12** Et le sicle sera de vingt guéras; vingt sicles, vingt-cinq sicles, quinze sicles, seront votre mine.

13 C'est ici l'offrande élevée que vous offrirez: sur un khomer de froment, le sixième d'un épha, et sur un khomer d'orge, le sixième d'un épha; **14** et la redevance en huile, pour un bath d'huile, le dixième d'un bath sur un cor d'huile, le dixième d'un bath sur un cor, qui est un khomer de dix baths (car dix baths font un khomer); **15** et une brebis du petit bétail sur deux cents, des pâturages arrosés d'Israël; -pour offrande de gâteau, et pour holocauste, et pour sacrifices de prospérités, pour faire propitiation pour eux, dit le Seigneur, l'Éternel. **16** Tout le peuple du pays sera obligé à cette offrande élevée pour le prince en Israël. **17** Et le prince sera chargé de fournir les holocaustes, et l'offrande de gâteau, et la libation, aux jours de fête, et aux nouvelles lunes, et aux sabbats, dans toutes les solennités de la maison d'Israël. Lui, offrira le sacrifice pour le péché, et l'offrande de gâteau, et l'holocauste, et les sacrifices de prospérités, pour faire propitiation pour la maison d'Israël. **18** Ainsi dit le Seigneur, l'Éternel: Au premier mois, le premier jour du mois, tu prendras un jeune taureau sans défaut, et tu purifieras le sanctuaire. **19** Et le sacrificateur prendra du sang du sacrifice pour le péché, et en mettra sur les poteaux de la maison, et sur les quatre coins de la banquette de l'autel, et sur les poteaux de la porte du parvis intérieur. **20** Et tu feras ainsi, le septième jour du mois, pour celui qui pêche par erreur, et pour le simple, et vous ferez propitiation pour la maison. **21** Au premier mois, le quatorzième jour du mois, sera pour vous la Pâque, une fête de sept jours; on mangera des pains sans levain. **22** Et le prince offrira en ce jour-là, pour lui-même et pour tout le peuple du pays, un taureau en sacrifice pour le péché. **23** Et, les sept jours de la fête, il offrira à l'Éternel, comme holocauste, sept taureaux et sept béliers sans défaut, chaque jour, les sept jours; et, en sacrifice pour le péché, un bouc, chaque jour. **24** Et il offrira, comme offrande de gâteau, un épha par taureau, et un épha par bélier, et de l'huile, un hin par épha. **25** Au septième mois, le quinzième jour du mois, à la fête, il fera selon ces ordonnances, sept jours, quant au sacrifice pour le péché, quant à l'holocauste, et quant à l'offrande de gâteau, et quant à l'huile.

